

---

# COMPTE RENDU

Sophie Coeuré et Vincent Duclert. *Les archives*. Paris, La Découverte, 2001, 124 p.

---

**Paul Delsalle**

Maître de conférence en Histoire Moderne  
Université de Franche-Comté

Aux éditions La Découverte, la collection « Repères » accueille des petits ouvrages axés sur l'administration, l'économie ou la sociologie de la période contemporaine, principalement. Les auteurs de ce volume, Coeuré et Duclert, se proposent de guider le lecteur à travers l'univers mal connu des archives, en France uniquement, en expliquant le fonctionnement de la loi française sur les archives, en présentant les missions dévolues aux archivistes, en exposant enfin les usages des archives et leur public.

L'introduction de cet ouvrage est un essai de définition des archives. Les auteurs tentent de répondre à quatre questions : Qu'est-ce que les archives ? D'où viennent les archives ? Pourquoi conserver les archives ? Comment utiliser les archives ?

La première partie s'intitule « La fondation des archives, une histoire longue de 1194 à 1979 ». Les auteurs font débiter l'histoire des archives à un événement tragique, la destruction des documents royaux lors de la bataille de Fréteval, en 1194. La fondation des archives s'inscrit dans le cadre de la construction de l'État médiéval. Ils insistent sur les impuissances de l'État moderne, entre centralisation et concentration : le règne de l'absolutisme. Le temps de la fondation est surtout, selon les auteurs, celui de la Révolution française, avec la naissance des Archives nationales (1789-1792) et la loi du 7 messidor an II (25 juin 1794). L'instauration des archives départementales est décrite avant l'évolution des Archives au XIX<sup>e</sup> siècle : les Archives de l'Empire, le travail des monarchies (1815-1848), les Archives du Second Empire. Il y a là une continuité républicaine *a minima*. Les Archives au XX<sup>e</sup> siècle sont marquées par le règne de « Charles V » (1913-1939) et par la guerre ; c'est de Charles-Victor Langlois qu'il s'agit, directeur des Archives nationales de 1913 à 1939. Les Archives sous la IV<sup>e</sup> République sont caractérisées par la reconstruction et la modernisation. Les « hésitations de la V<sup>e</sup> République » sont plus difficiles à saisir : les auteurs soulignent le bilan positif du mandat de Jean Favier, mais ils lui reprochent, semble-t-il, la loi de 1979.

La deuxième partie est centrée sur « La loi sur les archives : un système général de fonctionnement et d'encadrement ». Les auteurs soulignent les apports de la loi de 1979, qui répond à un projet ambitieux : celui d'une législation sur les archives qui expose le droit de communication et le principe de dérogation. Mais ils présentent ensuite les limites de cette législation, parlant d'ambivalences et de compromis. Les décrets du 3 décembre 1979 traduisent une certaine faiblesse structurelle. Ils terminent sur le droit et les pratiques des dérogations.

La troisième partie évoque « Les services d'archives en France : structures et évolutions d'un réseau national ». Les auteurs évoquent successivement les Archives de la Défense et des Affaires étrangères, la Direction des Archives de France, les centres des Archives nationales, les services autonomes d'archives centrales, les archives départementales, régionales et communales, et finalement l'organisation des archives privées.

La quatrième partie s'intéresse aux « Archives, archivistes, archivistique ». La profession y est présentée, depuis la tradition des Chartes jusqu'aux évolutions contemporaines. Les différentes missions des archives sont définies : le contrôle, la collecte, le tri, le classement, l'inventaire, la communication et la valorisation. Les auteurs se demandent s'il existe une archivistique internationale et présentent le Comité international des Archives, le programme RAMP et les nouvelles initiatives européennes.

La cinquième partie est consacrée aux « Usages des archives, publics des archives ». Les auteurs distinguent la recherche en histoire et les archives en tant que patrimoine des citoyens. Ils présentent donc d'abord les sources du métier d'historien, les règles de la critique, la narration, la publication et la diffusion des recherches. Puis ils montrent la vogue de la généalogie et de l'histoire familiale, l'importance de l'enseignement par les archives, le rôle des expositions et des musées.

La sixième et dernière partie a pour titre « La fin de l'exception française ». Les auteurs se demandent si les archives contemporaines ne sont pas des archives polémiques, et si la France ne cultive pas le secret. L'accès aux archives doit respecter la vie privée mais aussi le droit à l'information. C'est ainsi que se pose le problème de la justice et de la mémoire nationale. Les auteurs voient de nouveaux enjeux pour les archives occidentales : la décentralisation d'une part, et la déclassification (sic) à l'anglo-saxonne. Ils terminent en montrant qu'à l'Est, les archives sont retrouvées, en URSS et dans les démocraties populaires. Le communisme international se retrouve face à son histoire, par des archives de plus en plus souvent communicables.

En conclusion, Coeuré et Duclert mettent en évidence un défi à relever : les archives sont en crise, des choix politiques restent en suspens, et il est important de rapprocher les archivistes, les historiens et les citoyens.

Le texte principal est enrichi par des encadrés : Les voies de l'érudition aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ; La révolution des archives, la loi du 7 messidor an II ; Une institution sous l'Occupation ; Les décrets du 3 décembre 1979 ; Les délais spéciaux d'après la loi du 3 janvier 1979 ; La protection des archives, les services historiques du ministère de la Défense ; Les archives de la police : un exemple de dispersion institutionnelle ; Les archives d'Électricité de France - Gaz de France ; La Bibliothèque de documentation internationale contemporaine ; Associations et réflexions professionnelles ; Les « nouvelles technologies » ; L'internationalisation par Internet ? ; Pourquoi créer des archives, vraies ou fausses ? ; Dogme et critique de l'archive ; Faire la classe avec le document ; Le(s) fichier(s) juif(s) ; La Commission nationale informatique et liberté et la Commission d'accès aux documents administratifs ; Le *Freedom of Information Act*.

Ce livre est complété aussi par des annexes : Éléments du cadre de classement des Archives nationales ; Sites Internet et bases de données ; Approches de la documentation administrative et professionnelle.

L'ouvrage s'achève par des repères bibliographiques ; les auteurs ne citent pas moins de 160 titres, presque tous concernant l'archivistique française (Bastien, Delmas, Delsalle, Duchein, Durand-Evrard, Favier, Hildesheimer, Joly, Neirinck, parmi bien d'autres, mais on y relève aussi quelques travaux de Elio Lodolini, Carol Couture, Marcel Lajeunesse, Jean-Yves Rousseau, Patricia Kennedy Grimsted ou Hayden White.

La partie historique est, à l'évidence, la plus faible de cet ouvrage, en raison du déséquilibre dans le traitement des périodes : presque deux pages sur l'interlude napoléonien, et à peine une page sur les mille ans du Moyen Âge, pourtant si important dans la constitution des services d'archives, notamment des villes et des principautés. Intituler un chapitre « Le temps de la fondation », consacré à la Révolution française, s'apparente presque à de la provocation, puisque cette période a beaucoup plus détruit que construit. Mais il est vrai que l'intellectuel parisien type ne connaît le plus souvent que le centre parisien des Archives nationales, re-création révolutionnaire, et ignore le plus souvent que les services d'archives municipales ont été créés au Moyen Âge dans le cadre du grand mouvement communal d'émancipation. Évoquer l'œuvre exceptionnellement dynamique d'André Chamson, l'agrandissement des Archives nationales, la création du centre de Fontainebleau, et les nombreux chantiers d'Archives départementales, mais en conclure que la « République gaullienne » a *négligé* les archives est une contradiction, à l'évidence partisane.

On ne peut que partager le point de vue des auteurs lorsqu'ils écrivent : « Le rayonnement de l'archivistique française décline au profit des méthodes anglo-saxonnes » (p. 105). Mais n'est-ce pas contradictoire avec la « déclassification » à l'anglo-saxonne qu'ils semblent apprécier (p. 97-98) ?

Aux lacunes et aux partis pris s'ajoutent quelques approximations. Dire que dans les universités françaises, l'archivistique enseignée ne s'élève guère au-dessus de son statut de « science auxiliaire » de l'histoire, c'est feindre d'ignorer les formations spécifiques offertes par Lyon, Toulouse, Angers et Nantes (évoquées pourtant en p. 65) et c'est surtout mépriser la très grande qualité pédagogique de l'École des chartes, ouverte à l'érudition médiévale mais aussi aux enjeux archivistiques contemporains.

L'intérêt du texte, des encadrés et des annexes est indéniable. La bibliographie est évidemment sélective ; on regrettera qu'elle ignore les travaux de Louise Gagnon-Arguin, Martine Cardin, Gildas Bernard, et bien d'autres. L'écriture simple de cet ouvrage le rend accessible à tous.

En somme, ce livre présente un intérêt pour les archivistes français, pour les historiens français, et davantage encore pour les politiciens français, susceptibles de faire évoluer les choses selon le désir des auteurs. Plus largement, il sera utile aussi à celles et ceux qui s'intéressent à l'archivistique française. Mais il ne présente pas grand intérêt pour les lecteurs des pays étrangers : ce n'était pas son objectif.

Ce n'est ni un livre d'histoire, ni un livre d'archivistique, mais une réflexion sur les archives et leur usage pour le citoyen d'aujourd'hui. Les auteurs n'ont pas de formation archivistique, ils sont historiens spécialisés dans la période contemporaine.

Les aspects techniques de l'archivistique ne les retiennent donc pas longtemps, étant d'abord préoccupés par l'accès aux documents récents. C'est sans doute pour cela qu'ils estiment (p. 66) que les travaux de Couture, Delsalle, Duchein, Durand-Evrard, Hildesheimer, Neirinck, ne paraissent « pas toujours en phase avec les enjeux considérables, et parfois inconciliables, qui s'imposent au métier d'archiviste public depuis la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle ».

Au total, un petit travail dense, original, polémique (franco-français), parfois pamphlétaire, dans la lignée de celui de Sonia Combe (*Archives interdites*, 1994), mais sans attaques personnelles avouées, tantôt agaçant mais toujours stimulant : félicitons les auteurs. Rend-il pour autant complètement obsolète le vénérable « Que sais-je ? » de Jean Favier, qui est riche en informations non-parisiennes, dépourvu de polémique, ouvert aux aspects techniques et aux comparaisons européennes ? Sûrement pas. L'un complète l'autre.

---

## COMPTE RENDU

Armando Malheiro da Silva, Fernanda Ribeiro, Júlio Ramos et Manuel Luís Real. *Arquivística : Teoria et prática de uma ciência da informação*. Porto : Edições Afrontamento, 254 p.

---

### Daniel Ducharme

Professeur à la Haute école de gestion de Genève

D'emblée il convient de faire la précision suivante : ce livre n'est pas à proprement parler un *manuel*, du moins pas dans le sens entendu par Le Petit Larousse<sup>1</sup> – « Ouvrage didactique ou scolaire qui expose les notions essentielles d'un art, d'une science, d'une technique, etc. ». Il se présente plutôt comme un essai exploratoire d'épistémologie archivistique. En effet, dans cet ouvrage, les auteurs souhaitent dépasser la pratique archivistique afin d'atteindre la connaissance de son essence et de mettre à jour la structure systémique qui lui est propre (p. 19). Pour ce faire, ils font, *grasso modo*, l'histoire de l'accession de l'archivistique au rang de « discipline scientifique ».

Ce premier volume est un exposé de l'ensemble de la théorie archivistique alors que le second – encore à venir – résumera ses applications. Les auteurs, tous Portugais, collaborent, soit en enseignant, soit en faisant de la recherche, aux programmes de spécialisation en documentation des facultés de lettres de l'Université de Porto (Fernanda Ribeiro et Manuel Luís Real) et de l'Université de Coimbra (Armando da Silva et Júlio Ramos).

L'ouvrage est structuré en trois parties. La première définit la place de l'archivistique au sein des sciences de l'information. La deuxième, qui est de loin la

---

1. *Le Petit Larousse illustré en couleurs*. Paris : Larousse, 2001.

plus volumineuse, retrace l'histoire de l'archivistique, des origines à nos jours. Enfin, la troisième partie offre une synthèse de la perspective diachronique déployée à la partie précédente et explique en détail pourquoi l'archivistique est devenue, depuis le début des années 1980, une science de l'information.

Comme l'indique son titre<sup>2</sup>, « L'information », la première partie porte essentiellement sur le concept d'information. Elle est structurée en deux chapitres. Dans le premier, intitulé « Évolution d'un concept », les auteurs établissent une distinction entre les notions d'information, de connaissance et de communication, notions toutes trois présentes dans le domaine des sciences de l'information. À la différence de la connaissance, l'information dénote un caractère de nécessité qui est souvent associée aux moyens de satisfaire un besoin. C'est pour cela qu'elle s'avère indissociable de son support : en grande partie l'imprimé, mais aussi, depuis le 20<sup>e</sup> siècle, l'image et le son. Quant à la troisième notion, la communication (p. 24), elle implique l'échange entre les individus alors que l'information réfère plutôt au contenu du message.

Ces distinctions étant faites, les auteurs donnent une définition de l'information tirée d'une source anglo-américaine<sup>3</sup> : « Information – an assemblage of data in a comprehensible form recorded on paper or some other medium, and capable of communication » (p. 25). Et après avoir souligné l'importance de la linguistique dans la recherche et la diffusion de l'information (p. 26), les auteurs concluent ce chapitre en énonçant que seule la mémoire, ou plutôt la capacité de mémoriser, permet la conceptualisation, la connaissance, l'emmagasinage de l'information : « Le traitement de l'information, dans le sens technique du terme, vise précisément la création de « mémoires » susceptibles d'être utilisées, donc d'être récupérées dans les différents lieux de conservation<sup>4</sup> » (p. 27).

Le concept d'information une fois défini, les auteurs abordent, au second chapitre, les sciences de l'information dont la création remonterait à la Conférence internationale de Washington en 1958. Ils précisent toutefois qu'elles commencent à apparaître dans la littérature au début des années 1960. Les auteurs font succinctement l'histoire de cette science, soulignant la fondation de l'American Society of Information Science (ASIS) en 1968. Pour définir les sciences de l'information, ils reprennent la définition du *Georgia Institute of Technology* formulée en 1961 : « The science that investigates the properties and behaviour of information, the forces governing the flow of information, and the means of processing information for optimum accessibility and usability. The processes include the origination, dissemination, collection, organization, storage, retrieval, interpretation, and use of information. The

- 
2. *A informação*. Dorénavant, pour éviter d'alourdir le compte rendu, nous ne reproduisons, en zone de note, que le texte original portugais susceptible de poser des problèmes de traduction et, par le fait même, de compréhension pour le lectorat francophone.
  3. Prytherch, Ray. *Harrod's Librarian's Glossary of Terms Used in Librarianship, Documentation and the Book Crafts and Reference Books*. Aldershot : Gower, 1989, p. 381.
  4. Texte original portugais : « O tratamento da informação, no sentido técnico do termo, visa precisamente a criação de « memórias », passíveis de serem utilizadas sempre que houver necessidade de recuperar dados (informação) nelas armazenados ».

field is derived from or related to mathematics, logic, linguistics, psychology, computer technology, operations research, the graphic arts, communications, library science, management, and some other fields<sup>5</sup> » (p. 30).

Les auteurs terminent ce chapitre en associant la théorie des systèmes aux sciences de l'information, faisant ressortir du même coup l'aspect multidisciplinaire ou, selon leur propre expression, transdisciplinaire (p. 36) de ces sciences dans lesquelles s'inscrit la discipline archivistique. L'application de cette notion de système à l'archivistique conduit d'ailleurs les auteurs à définir l'objet « archives » comme un système semi-fermé d'information sociale (p. 38). Cette définition sera reprise, et considérablement développée, en troisième partie de l'ouvrage. À la fin de ce chapitre, un tableau résume l'ensemble de la problématique contenue dans cette première partie (p. 42).

La deuxième partie de l'ouvrage s'intitule « Pour une épistémologie de l'archivistique : perspective diachronique ». Pour le bénéfice des lecteurs, rappelons que *diachronique* signifie « à travers le temps » et qu'il s'oppose à *synchronique* qui veut dire « à un moment précis ». Ainsi l'étude d'un phénomène dans une perspective diachronique comprend des éléments relatifs à son évolution dans le temps alors que l'étude de ce même phénomène dans une perspective synchronique ne s'attache qu'aux éléments qui le caractérisent à un moment précis de son histoire, indépendamment de ce qu'il était avant et de ce qu'il est devenu ou deviendra après.<sup>6</sup> Sur plus de 150 pages donc, les auteurs décrivent un à un les jalons qui ont marqué l'histoire de l'archivistique jusqu'à son accession au rang de « discipline scientifique ». Pour ce faire, ils structurent cette deuxième partie en quatre chapitres, correspondant chacun à une période historique spécifique.

Intitulé « La pratique des civilisations pré-classiques », le premier chapitre porte sur l'antiquité (Mésopotamie, Égypte ancienne, Perse, etc.) et décrit la gestion des archives pendant cette période. Le deuxième fait le même exercice pour la période gréco-romaine, décrivant la pratique des archives en citant de nombreux cas concrets comme le « Métrôon » d'Athènes et le « Tabulariumk » de la Rome impériale. Le troisième chapitre englobe les périodes médiévale (8<sup>e</sup>-15<sup>e</sup> siècles) et moderne (16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles) qui voient naître les premières grandes concentrations d'archives, notamment en Espagne et au Portugal. C'est aussi au cours de ces périodes, plus précisément au cours de la période moderne, qu'on peut faire état d'un premier « savoir archivistique » comme en témoignent des règlements, des procédures et des classifications thématico-fonctionnelles qui ont été conservées. Enfin, le dernier chapitre de cette partie, de loin le plus volumineux, s'intitule « La pratique contemporaine et l'archivistique comme discipline » et est structuré en douze sections distinctes : 1. La Révolution française et le nouveau paradigme ; 2. La formulation du concept de fonds ; 3. La méthode historique ; 4. L'archivistique comme discipline ; 5. Le débat autour de l'évaluation des docu-

---

5. Shera, Jesse H. et Donald B. Cleveland. *History and Foundations of Information Science. Annual Review of Information Science*, 12 (1977), p. 265.

6. Nadeau, Robert. *Vocabulaire technique et analytique de l'épistémologie*. Paris : PUF, 1999, p. 676.

ments ; 6. Le concept de « record group » et la théorie des trois âges ; 7. Le Conseil international des archives ; 8. La définition des frontières de l'archivistique ; 9. L'approfondissement de la théorie ; 10. L'ère de l'information et les archives ; 11. Les archives comme système et comme science ; 12. La normalisation des pratiques et la phase « post-custodial ».

Il serait vain de chercher à résumer ce quatrième chapitre qui correspond au cœur du développement de la discipline archivistique. Contentons-nous d'énumérer certains « événements » significatifs soulignés par les auteurs : la naissance des Archives nationales lors de la Révolution française et le droit du citoyen à consulter les archives publiques ; la formulation du principe du respect des fonds par Natalis de Wailly en 1841 ; le début de la formation des archivistes, notamment avec l'École des chartres à Paris ; la publication du manuel hollandais en 1898, suivie par la publication de plusieurs manuels d'archivistique au long du 20<sup>e</sup> siècle ; l'émergence de la fonction « évaluation » et le développement, après la Deuxième Guerre mondiale, du *records management* ; la fondation du Conseil international des archives et la diffusion de normes internationales, notamment en matière de description des documents ; l'approfondissement de la théorie archivistique, l'autonomie de la discipline et son inscription dans le domaine des sciences de l'information ; la naissance d'un nouveau paradigme en archivistique avec l'entrée dans la phase « post-custodial » de la profession. En terminant, soulignons que, tout au long de leur étude diachronique, les auteurs parsèment leur texte de photographies, de croquis et d'encadrés (extraits de manuels, de réglemens et procédures, etc.) qui en facilitent la lecture.

Les quatre chapitres de la troisième et dernière partie de l'ouvrage – « Une science de l'information » – offrent une synthèse de ce que les auteurs désignent comme étant « une méditation sur le développement de la discipline et de son objet » (p. 203). Dans le premier chapitre, intitulé « Le changement de paradigme », les auteurs résument justement les points saillants du développement de l'archivistique, et dans un tableau fort approprié (p. 210), illustrent les trois phases de l'évolution de la discipline depuis la Révolution française : la phase syncrétique de conservation<sup>7</sup> (1789-1898), la phase technique de conservation (1898-1980) et, enfin, la phase scientifique de post-conservation au cours de laquelle s'annonce le nouveau paradigme.

Dans le deuxième chapitre, les auteurs font le point sur l'objet de l'archivistique, ce qui les amènent à (re)formuler la définition des archives ainsi : « Les archives sont un système semi-fermé d'information, matérialisé par quelque type de supports que ce soit, et configuré par deux facteurs essentiels : une nature organique (structure) et une nature fonctionnelle (service / utilisation), auxquels s'associe un troisième facteur – la mémoire – imbriqué dans les deux premiers<sup>8</sup> » (p. 214). Quant à l'archivistique, elle est (re)définie comme : « une science de l'information qui étudie les archives, tant

---

7. Texte original portugais : « fase sincrética e custodial ».

8. Texte original portugais : « Arquivo é um sistema (semi-)fechado de informação social materializada em qualquer tipo de suporte, configurado por dois factores essenciais – a natureza orgânica (estrutura) e a natureza funcional (serviço/uso) – a que se associa um terceiro – a memória – imbricado nos anteriores ».

dans sa structure interne et dans sa dynamique propre que dans son interaction avec les autres systèmes corrélatifs qui coexistent dans le même contexte<sup>9</sup> » (p. 214).

Dans le troisième chapitre, les auteurs s'arrêtent sur la méthode archivistique, privilégiant le modèle quadripolaire de Paul de Bruyne<sup>10</sup>. En effet, cette méthode s'articule autour de quatre pôles : épistémologique, théorique, technique et morphologique (p. 221). Enfin, dans un quatrième et dernier chapitre, les auteurs complètent leur ouvrage en faisant un état des lieux sur le problème de la terminologie en archivistique.

Cet ouvrage, disons-le d'emblée, est d'une grande qualité éditoriale. Avec une maîtrise magistrale, les auteurs démontrent avec justesse que l'archivistique contemporaine résulte d'un développement qui s'est étendu sur plusieurs siècles, et que son intégration dans le domaine des sciences de l'information correspond à un moment précis de ce développement. Bien structuré, mené avec une grande rigueur intellectuelle, leur ouvrage fera certainement date dans le champ des publications en archivistique.

Il est à signaler que les sources bibliographiques sont vraiment internationales. Toutes les sources importantes en anglais (Amérique du Nord, Royaume-Uni et Australie), en français (France, Québec), en portugais (Portugal et Brésil) et en espagnol (Espagne, Amérique latine) sont mentionnées dans chacune des trois bibliographies sélectives que compte l'ouvrage.

Nous sommes d'avis qu'il serait fort intéressant de mettre cet ouvrage à la portée du lectorat francophone. Chose certaine, il n'entre en conflit avec aucune histoire de l'archivistique publiée jusqu'à maintenant, et surtout pas avec l'ouvrage de Paul Delsalle<sup>11</sup>, car si les auteurs portugais font une histoire de l'archivistique, c'est dans un dessein bien précis : celui d'une épistémologie, c'est-à-dire d'une théorie et d'une pratique scientifiques face à son objet, les archives. À notre connaissance, aucun ouvrage aussi systématique n'a été publié à ce jour sur ce sujet.

Terminons ce compte rendu par un léger bémol. L'unique reproche que nous pourrions faire aux auteurs de cet ouvrage concerne le « ton » avec lequel ils justifient leur position théorique. En effet, ce ton s'avère parfois rigide, peu nuancé et n'accorde pas toujours le crédit aux travaux des archivistes qui ont jalonné l'histoire de la discipline. Est-ce un problème de mise en contexte ? Peut-être... mais l'entrée dans la « post-custodial era » ne justifie pas nécessairement une trop grande rigidité dans l'élaboration d'une théorie qui s'applique à une discipline, certes scientifique, mais dont le « savoir pratique » demeure encore essentiel à son assise professionnelle.

- 
9. Texte original portugais : « A arquivística é uma ciência de informação social, que estuda os arquivos (sistemas de informação (semi-)fechado, quer na sua estruturação inerna e na sua dinâmica própria, quer na interacção com os outros sistemas correlativos que coexistem no contexto envolvente) ».
  10. De Bruyne, Paul et al. *Dynamique de la recherche en sciences sociales de pôles de la pratique méthodologique*. Paris : PUF, 1974.
  11. Delsalle, Paul. *Une histoire de l'archivistique*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 1998.



---

# COMPTE RENDU

Margaret Procter et Michael Cook. *Manual of Archival Description*. 3<sup>e</sup> éd., Aldershot, Gower, 2000. 300 p.

---

## Marcel Caya

Professeur en archivistique  
Université du Québec à Montréal

Cette édition du *Manual of Archival Description* (MAD3) (MAD3 est le surnom donné à cette édition dans la littérature sur les normes de description ; il me semble utile que notre lectorat francophone le connaisse) marque une nouvelle étape du travail entrepris vers la fin des années 1970 par Michael Cook et le Working Party on Archival Description de la Society of Archivists du Royaume-Uni pour fournir aux archivistes britanniques des règles de description pour les documents d'archives. Avec Margaret Procter qui collabore à ce projet depuis la deuxième édition (1989), ils offrent un ensemble de règles contribuant à normaliser la conception et la rédaction d'instruments de recherche archivistiques.

L'objectif déclaré de cette troisième édition est principalement d'assurer une concordance maximale avec les normes internationales ISAD (G) proposées par le Conseil international des archives ; à plus long terme, on cherche aussi à préparer l'utilisation de la définition des EAD (*encoded archival description* = descriptions archivistiques encodées). En proposant des règles pour adapter les pratiques britanniques en matière de description aux normes de l'ISAD (G), MAD3 devient la première norme nationale de description à concevoir un ensemble de règles réconciliant les prescriptions de la norme internationale avec les exigences nationales de la description dans les institutions du Royaume-Uni.

Amorcée avec une intention de réviser aussi légèrement que possible les textes de la seconde édition, l'initiative de Procter et Cook s'est rapidement transformée en une révision majeure de certains segments des règles proposées par l'édition précédente. Conséquence directe du travail d'adaptation aux nouveaux outils, cette nouvelle édition a complètement évacué le recours au format MARC (AMC), que proposaient les archivistes des États-Unis à titre de format de communication, ainsi que l'usage des *Common Communication Format* et *Museum Documentation Association Standard* recommandés dans MAD2. Fidèles à leur credo en matière de normalisation et de description, les auteurs continuent d'insister sur la nécessité d'assurer d'abord la normalisation du « contenu » des notices avant de définir les modes de leur « communication » par divers moyens de diffusion.

Critique des Nord-Américains dont les normes visent d'abord la rédaction de notices, le volume se consacre presque exclusivement à la rédaction d'instruments de recherche complets ; il est divisé en 25 sections réparties en cinq parties d'importances inégales couvrant des rubriques aussi variées que la nature de la description archivistique, la structure des données d'une description, les modèles de description à

divers niveaux, la typologie et une diversité de formats spécifiques. Tout en recommandant fortement l'usage, il renvoie aux prescriptions des règles d'ISAAR (CPF) [*International Standard Archival Authority Record for Corporate Bodies, Persons and Families* = Norme internationale sur les notices d'autorité archivistiques relatives aux collectivités, aux personnes ou aux familles] pour la conception et l'élaboration des fichiers d'autorité.

La première partie constitue une bonne introduction générale à la description archivistique. Après avoir énoncé les fondements et les postulats qui en sous-tendent la nature, les auteurs expliquent brièvement les problèmes inhérents à la préparation des instruments de recherche pour les documents d'archives. Cherchant à mieux faire comprendre pourquoi il demeure impossible d'imposer des normes rigides de description, ils prennent résolument parti pour la recherche de règles, de lignes directrices et de conventions qui favoriseront une plus grande compatibilité. Pour ce faire, ils proposent de s'en tenir tout simplement à une approbation générale et une compréhension partagée sur les principes directeurs et la détermination d'un ensemble de pratiques minimales. En énonçant d'emblée un parti pris sur la complémentarité entre archives publiques et privées, ils précisent davantage les objectifs du manuel, qui prend pour acquis que son usager possède déjà une bonne connaissance de la nature des archives.

C'est dans cet esprit que le lecteur peut dès lors prendre connaissance du contexte souhaitable du traitement des archives et des principales composantes de la description archivistique. Ainsi, le classement archivistique, surtout le classement intellectuel, y est présenté comme une condition sine qua non de préparation précédant toute action de description, puisque la description dépend directement du cadre de classement proposé pour les documents à décrire. Révélateur à la fois de la structure et des méthodes de l'organisme ou de l'individu, le classement permet ainsi à l'instrument de recherche de mieux communiquer des données significatives sur les contextes et les contenus des documents. Néanmoins, les auteurs prennent soin de souligner que, bien qu'il ne puisse subsister qu'une seule organisation physique d'un fonds d'archives donné, l'archiviste d'aujourd'hui dispose des moyens pour proposer plusieurs classements intellectuels (p. 7). Cette distinction essentielle entre les classements physique et intellectuel permettrait à l'archiviste d'obtenir et de proposer autant de représentations des notices descriptives qu'il est nécessaire pour satisfaire à la fois les besoins administratifs et les exigences de la référence et les besoins de la recherche. À cet égard, l'indexation devient une forme de représentation qui, au même titre que les autres, permet de réaliser certaines tâches de repérage.

Puisque les archives ne peuvent être comprises qu'en les replaçant dans leur contexte et l'intégralité des ensembles dont ils font partie, les auteurs insistent aussi sur la nécessité de concevoir la préparation des instruments de recherche en tant que composantes d'un système proposant une représentation principale de la nature des documents à partir de laquelle il est possible de produire autant de représentations que nécessaire. Leur système comprend sept représentations types couvrant plusieurs niveaux en plus de l'indexation qui fournit des accès à chacun de ces instruments de recherche. La diversité des niveaux disponibles permet ainsi d'adapter la description de documents et d'ensembles de documents variant d'une pièce à des fonds volumineux et complexes. C'est pourquoi, tout en reconnaissant que le fonds (*group*) demeure

le « *principal level of archival description* », on fournit des règles qui facilitent la préparation de tous les types d'instruments de recherche, autant les outils de recherche synthétiques qui couvrent tous les fonds d'une institution ou d'un service que les instruments analytiques visant plutôt la description de pièces ; les sept niveaux de description proposés sont traduits dans l'instrument de recherche par une expression numérique : 0 pour l'institution, 1 pour le groupe de fonds (*management group*), 2 pour le fonds (*group*), 2,5 pour le sous-fonds (*subgroup*), 3 pour la série (*series*), 4 pour le dossier (*item*) et 5 pour la pièce.

Les autres chapitres de cette partie portent sur des objets spécifiques à la description archivistique, – règles pour la description à plusieurs niveaux, agencement des niveaux, présentation des notices (format liste ou paragraphe), profondeur de la description, etc. – qu'ils contribuent à expliquer avec un souci pédagogique particulier. Le dernier chapitre, intitulé *Other aspects of archival description*, aborde un large éventail de questions et de problèmes en présentant des observations et des lignes directrices visant à mieux faire comprendre la spécificité de la description archivistique par rapport au catalogage (privilegié par la bibliothéconomie et la muséologie) et autres modes d'analyse et de description. On y touche notamment la diversité et le caractère unique des documents d'archives, le rôle de la taille et de la complexité de l'organisme parrain, les versements supplémentaires, le but et la conception de systèmes d'instruments de recherche, les accès aux instruments de recherche, les stratégies de repérages des usagers, l'indexation, etc.

La deuxième partie du volume est à la fois plus homogène et plus complexe. Constituant le cœur du manuel, elle propose un tableau de 89 éléments de description divisé en 2 secteurs, 7 domaines (zones) et 26 sous-domaines. Les éléments de descriptions qui, à l'instar des autres normes de description, forment l'armature principale des notices, sont présentés en deux secteurs permettant de distinguer ceux qui visent surtout à guider les chercheurs dans leur travail de repérage de ceux qui contribuent à administrer l'ensemble des documents d'archives (description archivistique et information de gestion). Le premier secteur regroupe ainsi des données accessibles librement au public alors que les éléments du deuxième ne sont habituellement pas communiqués. Seuls les éléments formant la zone de l'énoncé d'identité sont obligatoires : ils comprennent la cote, l'intitulé, les dates, le niveau hiérarchique (numéro) de description et la collation, des éléments qui sont aussi obligatoires dans la norme internationale de description ISAD (G). D'ailleurs, la concordance des éléments du premier secteur avec ISAD (G) y est présentée explicitement par des renvois aux sections appropriées de la norme internationale.

Le cœur de l'ouvrage se retrouve surtout dans le chapitre 14 qui présente chacun des éléments avec les règles qui en régissent la rédaction et la présentation et des exemples appropriés permettant à l'archiviste de mieux comprendre l'application de la règle. Puisque seulement quelques éléments comme l'identité du producteur ne se retrouvent pas dans les règles du MAD3, l'utilité principale de ce chapitre reste son application à mieux définir et expliciter la nature et la formulation de chacun des éléments et à fournir des exemples tirés du contexte national particulier du Royaume-Uni. Certains éléments qui se retrouvent généralement sous une présentation différente dans les autres normes de description se présentent sous une forme originale ;

ainsi, de préférence à l'énoncé du niveau sous son appellation qui, dans les RDDA, peut nous donner des niveaux de nature aussi loufoque que la sous-sous-sous-série, MAD3 propose plutôt d'utiliser une numérotation permettant l'usage de la décimale pour les niveaux intermédiaires.

La troisième partie vise surtout à fournir des règles et des exemples de structures montrant comment les 89 éléments peuvent être utilisés et agencés dans la préparation des instruments de recherche ; on insiste ici sur la conception et la préparation d'instruments de recherche formant un système intégré et permettant une indexation efficace. On présente d'abord des règles pour l'élaboration de six modèles de notices à cinq niveaux différents (regroupements de fonds, fonds, sous-fonds, séries, dossier et pièce) ainsi que pour cinq exemples d'agencements de notices à plusieurs niveaux (fonds et sous-fonds, fonds et séries, fonds et dossiers, séries et dossiers, dossiers et pièces) et pour une notice à trois niveaux. Dans chacun des cas, on indique les situations où l'archiviste peut utiliser les modes liste [formel] ou paragraphe [informel] et les possibilités de choisir l'un ou l'autre.

Les conventions pour la préparation de listes complètent l'apport de directives en proposant des choix particuliers sur des questions comme l'épellation (*Oxford Dictionary*), la ponctuation, l'emploi des majuscules, des chiffres et des mesures ainsi que l'expression des dates et des abréviations.

Poursuivant sur la même lancée que la partie précédente, la quatrième partie offre 16 exemples de notices de description à divers niveaux illustrant un large éventail de situations. On y retrouve notamment des modèles présentant des éléments particulièrement utiles pour des archives municipales, pour des archives de sociétés commerciales ou des archives privées formulés autant en mode paragraphe, qui analyse l'unité de description, qu'en mode liste, qui en énumère les composantes principales. Le lecteur y trouvera aussi des exemples de notices à plusieurs niveaux présentant aussi bien des contenus que leur classement dans un ordre respectant les principes archivistiques.

Le corps principal de l'ouvrage se termine par une cinquième partie qui présente des lignes directrices pour la description des [*special formats*], ce qui comprend des documents de types particuliers comme les actes notariés, les lettres individuelles et les correspondances, ainsi que les supports documentaires autres que les documents textuels comme la photographie, les cartes, les documents électroniques, etc. Tout en reconnaissant que MAD3 s'adresse surtout aux institutions d'archives généralistes, les auteurs recommandent que les institutions et les services spécialisés suivent les règles générales autant que possible, mais qu'ils développent aussi des règles particulières, dans leur propre cadre institutionnel ou avec les collègues partageant des tâches ou des préoccupations semblables. On conseille notamment aux institutions généralistes retrouvant des supports autres que le textuel de traiter l'ensemble du fonds en respectant les règles de MAD3 à tous les niveaux et de s'en remettre à des instruments de recherche particuliers pour décrire ces autres supports, surtout aux niveaux du dossier et de la pièce, avec les éléments descriptifs appropriés à chacun.

Les directives particulières pour divers types de documents présentant des caractéristiques distinctes ou exceptionnelles de cette cinquième partie constituent, en

fin de compte, un raffinement intéressant des consignes de description formulées à partir des règles générales. Ainsi, pour les actes notariés, on recommande d'ajouter la description de la forme diplomatique [*diplomatic character*] dans la zone du titre et de créer une zone de contexte et provenance (au lieu de la zone *Administrative and Custodial History Area* = histoire de l'administration et de la conservation) pour consigner les données sur l'histoire de la propriété ou du domaine visé par le document ; on fournit même une liste des termes acceptables pour cet élément de description. Pour les lettres individuelles et la correspondance, les recommandations portent surtout sur les descriptions détaillées et fournissent des explications sur le classement et le niveau de détail (profondeur) des notices utilisables au niveau de la pièce, tout en requérant que l'on s'en tienne aux résumés descriptifs prévus par MAD3 pour tous les autres niveaux. Le traitement des autres supports (photographies, cartes, électroniques, etc.) prend en compte les caractéristiques propres et diplomatiques de ces types de documents, en prescrit les éléments de description, le vocabulaire à utiliser pour chacun, surtout pour la description matérielle, et le niveau de détail de la description ; dans chaque cas, des exemples simples et complexes fournissent au lecteur des modèles concrets de description.

Les annexes complètent l'ensemble en fournissant des outils utiles à la compréhension des règles de MAD3 et à la poursuite du travail de description au niveau international. Ainsi, on propose un dictionnaire des termes techniques, une bibliographie, la norme ISAD (G) (première édition) et un tableau de correspondance des zones et des éléments de description (ISAD / EAD / MAD).

Le *Manual of Archival Description* britannique se démarque sensiblement des autres normes de description en ce qu'il vise principalement à guider les archivistes dans la conception de l'ensemble du système d'instruments de recherche de leur institution. Tout en choisissant et en recommandant des formulations d'éléments de description comme les normes canadiennes, américaines et l'ISAD (G), il accorde une grande place à la définition préalable du niveau hiérarchique de la description au sein de l'ensemble du système de l'institution. Le MAD3 comme ses prédécesseurs, est beaucoup plus une norme descriptive des pratiques des institutions qu'une norme prescriptive. Se voulant d'abord une codification des pratiques professionnelles actuelles, il nous présente un tableau général des pratiques suivies par la plupart des institutions et certes les incite toutes à viser une plus grande uniformité dans la préparation de leurs instruments de recherche.

Contrairement aux responsables de la norme canadienne qui nous affligent régulièrement de modifications mineures (quelques fois plus importantes), le MAD3 laisse ainsi une grande part de responsabilité aux institutions dans le choix de leurs pratiques de description, ne visant justement qu'à fournir à chacun les outils théoriques, méthodologiques et analytiques nécessaires pour concilier les exigences de l'ensemble du système d'archives britanniques avec les particularités des archives, des producteurs et des usagers d'une institution donnée. Publié onze ans après l'édition précédente, MAD3 fournit ainsi une mesure illustrant l'évolution rapide de la recherche dans ce domaine, tout en privilégiant une période d'essai suffisamment longue par les institutions. Ainsi, suivant l'exemple de plusieurs pays, MAD3 suit désormais la structure et le vocabulaire d'ISAD (G) en utilisant, par exemple le concept de série,

plutôt que celui de « *class* ». Profitant aussi des travaux de normalisation dans ce domaine, il fournit aussi une révision majeure du chapitre portant sur les archives du film, de la vidéo et du son et il améliore sensiblement son traitement des documents photographiques. L'ajout d'un plus grand nombre d'exemples permet de mieux comprendre comment formuler les descriptions à divers niveaux et, surtout, comment agencer la description des documents textuels avec celle des documents sur d'autres supports, notamment ceux de l'image.

Bien que l'annexe ne présente l'ISAD (G) que dans sa première édition, MAD3 devient quand même la première norme de description nationale à concilier ouvertement ses règles avec celles de la norme internationale. Non seulement, ce manuel s'efforce très explicitement de présenter toutes les données de concordance possibles avec ISAD (G) dans la présentation des zones et des éléments de description, mais il présente aussi en annexe un tableau de concordance (*mapping*) des éléments de l'EAD (*Encoded Archival Description*), de l'ISAD (G) et de MAD3. Ce faisant, il a franchi l'énorme fossé qui le séparait des normes nord-américaines puisque ses tableaux de concordance avec ISAD(G) et EAD laissent une place au concept et à l'utilisation de la notice descriptive dans sa présentation globale de l'instrument de recherche archivistique.

Néanmoins, malgré les efforts extraordinaires des auteurs non seulement pour présenter des règles de description, mais pour aussi couvrir l'ensemble de la fonction description dans toute sa complexité, le lecteur reste encore sur sa faim à plusieurs égards. Inutile de chicaner sur l'imprécision et la confusion des directives pour le classement et la détermination des niveaux de classement, puisque nous n'avons pas encore résolu ce problème de ce côté-ci de l'Atlantique ; le lecteur nord-américain demeure toutefois très sceptique quant à l'utilité de la définition du niveau 0 correspondant à l'institution d'archives et franchement en désaccord sur celle du niveau 1 correspondant à la notion un peu floue de groupe de fonds (peut-être l'équivalent de l'ancienne *série* française). Tout en comprenant que ces recommandations ne sont que des suggestions, il appréciera, à sa juste valeur, l'insistance des auteurs sur la nécessité primordiale de définir des unités de description en observant, avant tout, les principes du classement archivistique.

Malgré l'ajout de plusieurs exemples supplémentaires contribuant à mieux comprendre les règles, surtout dans la troisième partie consacrée à la présentation de modèles, il serait grandement utile de présenter une plus grande diversité de modèles complexes à supports multiples et à plusieurs niveaux. Tout en comprenant que les auteurs se sont efforcés d'utiliser des exemples réels tirés d'instruments de recherche concrets, le lecteur aurait apprécié une présentation plus pédagogique de ces illustrations, démontrant par exemple comment se seraient concrétisés divers choix possible, notamment dans la formulation sous formats liste ou paragraphe des notes de contenu présentées à divers niveaux.

Compte tenu de la contribution importante de Michael Cook dans la définition de la normalisation de la description archivistique aux niveaux national et international, on se serait attendu à retrouver, en introduction ou dans un chapitre consacré à cette fin, un aperçu plus complet des avancées nationales et internationales depuis les

deux ou trois dernières décennies, présentant notamment plus de détails sur l'évolution de la norme nationale britannique depuis la fin des années 1970.

Malgré ces critiques mineures, le travail de Procter et Cook tient une place prestigieuse dans la littérature archivistique en faisant mieux comprendre la place unique et originale de l'archivistique au sein des sciences de l'information. Ainsi, sans aucune co-habitation avec les normes de catalogages, MAD3 réussit à présenter un portrait de la pratique de la description au Royaume-Uni favorisant à la fois une meilleure compréhension des archives et un traitement moderne permettant l'informatisation et l'échange électronique des données. Alors que les Nord-Américains avaient crû la tâche impossible sans recourir aux normes de catalogage de nos collègues de la bibliothéconomie, Michael Cook et Margaret Procter ont démontré qu'il était possible de le faire en codifiant à partir de l'expérience et de la pratique archivistique britannique tout en fournissant des clés intéressantes et fort prometteuses pour favoriser l'informatisation et l'échange de données. On retiendra surtout des travaux de Cook et Procter, et de leurs prédécesseurs, l'esprit de collaboration de la communauté archivistique britannique dans lequel ils ont été réalisés et leur ouverture vers la norme de description internationale qu'ils ont contribué à améliorer.